

Introduction

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains a documenté, « **Quarante-six (46) nouveaux cas de violations et abus contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias en RDC** » au cours du mois de février 2024, contre 25 cas en janvier de la même année. Au regard de cas à répétition, PPI publie chaque mois un feuillet de monitoring qui est non seulement l'un de ses outils de plaidoyer pour l'amélioration des conditions de travail des DDH mais également une preuve des différentes violations afin que tôt ou tard, les auteurs en soient punis. Ainsi, un (1) journaliste a été assassiné par un élément FARDC à Irumu dans la province de l'Ituri alors qu'un (1) autre a été arrêté par la police à Getty dans la même province. A Mbandaka dans la province de l'Equateur, une (1) journaliste a été séquestrée dans son bureau par la garde rapprochée du Gouverneur de cette province alors que vingt-et-un (21) autres journalistes qui manifestaient pour dénoncer cet acte ont été arrêtés dans la même ville par les services de sécurité. Au Sud-Kivu, trois (3) journalistes demeurent devant la barre, dont deux (2) devant le parquet général du Sud-Kivu et un (1) dans un dossier déjà fixé au tribunal de grande instance de Bukavu. Dans la ville province de Kinshasa, onze (11) activistes prodémocratie ont été arrêtés par les services de renseignement alors qu'ils manifestaient devant le palais du peuple pour dénoncer l'agression de la RDC par le Rwanda et l'occupation pendant 600 jours par les rebelles du M23. Toujours dans la capitale, (2) activistes prodémocratie vivent sous-menaces de mort de la part des personnes se réclamant appartenir aux services de renseignement. A Kindu dans la province du Maniema, quatre (4) militants de la Lucha ont été arrêtés alors qu'ils étaient en pleine manifestation dans cette ville.

PRESENTATION DE PPI

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « *Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libres de persécutions et violations de leurs droits* ».

La mission de PPI est de « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces aussi bien individuelles qu'institutionnelles, renforcer leurs capacités, les équiper d'outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ».

Ce feuillet de monitoring est l'un des outils de plaidoyer de PPI, ayant pour but de servir de « répertoire » des cas des violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi.

« *A chaque période correspond son histoire* », dit-on.

Toujours au Maniema, un (1) DDH vit sous menaces de mort de la part des militaires FARDC pour avoir dénoncé leur présence dans des carrés miniers. Dans la ville de Goma au Nord-Kivu, un (1) journaliste a été agressé et dépouillé de son matériel de travail par des inconnus alors qu'il revenait de son travail.

Ci-dessous la présentation succincte du déroulement de ces violations suivant les circonstances, les lieux, les présumés auteurs et l'état actuels des victimes.

I. Violences contre les journalistes et les médias

I.1. Séquestration d'une journaliste à Mbandaka dans la province de l'Equateur :

Le 05 février 2024, madame Mimi Etaka, journaliste et directrice provinciale de la station publique RTNC/Mbandaka a été agressée à son bureau par le nommé Reagan, membre de la garde rapprochée de Bobo Boloko Bolumbu, Gouverneur de la province de l'Equateur. Dans une vidéo qui a circulé sur les réseaux sociaux, on peut voir la directrice provinciale de la radiotélévision nationale, Mimi Etaka, dans une situation choquante. Assise par terre, ses vêtements déchirés et ses meubles de bureau renversés, elle montre les traces de la violence de l'agression dont elle a été victime. Selon ses dires, c'est le Gouverneur de la province de l'Equateur, Bobo Boloko Bolumbu, qui aurait fait irruption dans son bureau et aurait ordonné à son garde du corps de la passer à tabac. Cela au motif que Mimi Etaka aurait refusé de diffuser des arrêtés signés par le gouverneur sur les antennes de la radiotélévision nationale. Cette attaque des installations d'un média public soulève des vives inquiétudes sur la liberté de la presse dans la région et met en lumière le comportement autoritaire du Gouverneur Bobo Boloko Bolumbu longtemps décrié. Ce Gouverneur est régulièrement accusé de menaces et d'arrestations injustifiées de journalistes dans sa province.

I.2. Arrestation de 21 journalistes à Mbandaka en Equateur :

Vingt-et-un (21) journalistes travaillant pour plusieurs médias locaux ont été interpellés, le 13 février 2024, par la police locale sur l'avenue Bonsomi dans la commune de Mbandaka, au moment où ils participaient à un rassemblement pour célébrer la 13ème journée internationale de la radio et protester

contre les bavures policières subies par le personnel des médias, principalement l'agression brutale de Mimi Etaka, journaliste et directrice provinciale de la station publique RTNC. Les journalistes interpellés sont entre autres : Chilassy Bofumbo du média en ligne Losako.cd, Fabrice Indombe de l'Agence congolaise de presse (ACP/Mbandaka), Kadhafi Ntikala (Radio Bomoko Média), Lelu Lelu et Roger Mulumba (Radio Mambenga), Mamie Kapela (Radio Catholique Mwindi), Michaël Ekwalinga (Radio Liberté), Patience Isembi (Radio Catholique Mwindi), Rachel Lowa (Radio Évangile Éternel), Reagan Ilumbe (Radio Lobiko), Trésor Ikonda (Radio Soleil Couchant), Yvon Nzoka (Radio la Voix de Mbandaka), Baende Lofinda, Etino Bokau, Patrice Nkumu et Simon Kimbangala (RTNC/Mbandaka), Dieu-Merci Boluka, Eric Liyenge, Henry Elenga, José Maza Osukuma et Patrick Loola (Radio-Télévision Libérale). Ils ont été embarqués dans un véhicule de la police et conduits au bureau de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR/Mbandaka) où ils ont été auditionnés pendant plusieurs heures par les responsables locaux des renseignements, les accusant d'avoir troublé l'ordre public en organisant un rassemblement sans autorisation préalable de l'autorité provinciale. Accusations rejetées par les journalistes détenteurs d'une copie d'accusé de réception de la Mairie de Mbandaka. Ils ont été tous relaxés. Rappelons que la journaliste Mimi Etaka a été agressée à son bureau par le nommé Reagan, membre de la garde rapprochée de Bobo Boloko Bolumbu, Gouverneur de la province de l'Equateur, le 5 février 2024. Ce dernier accusait la journaliste d'avoir refusé de diffuser un communiqué du Gouverneur de province sur les antennes de RTNC/Mbandaka.

I.3. Assassinat d'un journaliste à Irumu en Ituri :

Le journaliste Kambale Kitsa Fidèle, directeur des programmes de la radio communautaire Umoja, a été tué, dans la nuit de mercredi 21 février, dans le territoire d'Irumu dans la province de l'Ituri. Il a été abattu à bout portant par un militaire des FARDC à Takumanza alors qu'il revenait de Komanda, chef-lieu du territoire d'Irumu, a fait savoir l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) qui demande l'ouverture d'une enquête. La mort de Kambale Kitsa Fidèle intervient dans un contexte marqué par le conflit entre les autorités congolaises et les factions des groupes armés.

Âgé de seulement 27 ans, Kambale Kitsa Fidèle laisse derrière lui une femme et deux enfants. Ce triste événement rappelle d'autres tragédies similaires auxquelles les professionnels des médias sont souvent confrontés dans l'exercice de leur métier. Une enquête doit être diligentée pour tirer au clair le motif de cet assassinat ignoble et que l'auteur subisse la rigueur de la loi.

I.4. Arrestation d'un journaliste à Getty dans la province de l'Ituri : Nicolas Adiumi Kayembe, journaliste à la radiotélévision Maendeleo, une chaîne communautaire émettant à Getty, agglomération située à 60 km de Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri, a été arrêté début janvier 2024, par la police locale à la demande de monsieur Fidèle Bangajuma, nouveau chef coutumier de la chefferie de Walendu Bindi, alors qu'il se rendait à sa rédaction. Il a été conduit au bureau de la police où il a été entendu sur procès-verbal par un Officier de police judiciaire (OPJ) qui l'a accusé de diffamation. Cette accusation faisait suite à la diffusion, le 18 janvier 2024, sur les antennes de la radiotélévision Maendeleo, d'une interview que le journaliste a réalisée avec monsieur Olivier Peke Kaliaki, chef coutumier honoraire de Walendu Bindi, qui remettait en cause la légitimité de Fidèle Bangajuma faute d'une cérémonie de remise et reprise officielle. Nicolas Adiumi Kayembe a été libéré, le 03 février 2024, après 72 heures de détention au cachot de la Police nationale congolaise et après paiement d'une amende de 54,000 francs congolais.

I.5. Agression d'un journaliste à Goma au Nord-Kivu : Le journaliste Jean de Dieu Awa travaillant pour Hope Channel télévision et correspondant de Nyota TV de Lubumbashi en République démocratique du Congo a frôlé la mort lundi 26 février 2024 à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu. Il a été attaqué à l'arme blanche par des personnes non encore identifiées qui lui ont également ravi son matériel de travail. C'était aux environs de 21h30 lorsque le journaliste Jean de Dieu Awa et son confrère Cadet Mukata de Mishapi Voice TV ont croisé en plein cœur de la ville au niveau de l'hôpital CBCA/Virunga des jeunes munis de couteaux et de machettes. Ces derniers les ont alors agressés. Ayant réussi à s'échapper des mains des malfrats, Cadet Mukata est allé chercher de l'aide auprès des services de sécurité. Le journaliste a été admis dans une structure sanitaire de la place.

Les deux journalistes quittaient le centre-ville pour leur domicile à pied, suite à la décision des autorités provinciales et urbaines interdisant la circulation des motos au-delà de 18 heures.

I.6. Poursuites judiciaires contre les journalistes Pascal Kamanzi, Philémon Mutula et Shasha Rubenga au Sud-Kivu : Actuellement journaliste à Mabadiliko FM émettant depuis Bukavu dans la province du Sud-Kivu, Pascal Kamanzi est devant la barre depuis 2023, au tribunal de grande instance de Bukavu. Poursuivi par l'acteur politique Mushi Bonane, celui-ci lui impute d'avoir laissé passer des imputations dommageables à son endroit par certains de ses invités à l'émission de débat politique qu'il animait au mois d'avril 2023 à la radio Fan Fm où il travaillait à l'époque. Quoi que le journaliste lui a approché à mainte reprise lui proposant un droit de réponse, celui-ci n'a jamais accepté et a préféré le trainer en justice. La prochaine audience aura lieu le 14 mars 2024.

En plus, l'affaire sous RMP4180/PG/074/KBC contre les journalistes Philémon Mutula et Jean Baptiste Shasha respectivement, journaliste au réseau des radios et télévisions communautaires RATECO/Sud-Kivu et directeur de la radio communautaire Kalonge Amka (KA Fm) reste pendante devant le parquet général du Sud-Kivu. Alors que ces professionnels des médias ne se reprochent de rien, ils sont accusés de propagation des faux bruits, et ce, après avoir diffusé une information sur le déroulement des élections générales tenues le 20 décembre 2023 en RDC. Pour le cas de Philémon, il dit ne pas reconnaître le caractère faux imputé à son information et confirme qu'elle est vraie car toutes les sources ont été contactées conformément à la loi et la déontologie en matière de journalisme. Il reconnaît avoir produit et diffusé en date du 21/12/2023 un reportage dans le journal de la synergie des médias pour les élections du 20 décembre mise en place par le RATECO afin de retransmettre de couvrir le déroulement des élections sur toute l'étendue de la province. Son reportage parlait d'un incident selon lequel le chef de centre de vote de Bumoga dans le groupement de Kalonge, territoire de Kalehe, Monsieur Ntaboba Justin, était surpris par la population en train d'amener des matériels de vote dont des batteries et deux lots de bulletins de vote chez un candidat député national.

Sa nomination en tant que chef de centre était contestée par la population qui le reconnaissait comme membre et responsable local du parti politique AFDC dans le groupement de Kalonge. Plusieurs sources, y compris la société civile et les services de sécurité affirment qu'il aurait battu campagne (jusqu'au 18/12/2023) pour le candidat député national Vital Muhini, ancien deuxième vice-président de l'assemblée nationale (législature 2018-2023) et haut cadre du parti ci-haut cité; mais du coup, en date du 20/12/2023 il est apparu en tant que numéro un de ce centre de vote de la CENI dans la zone, ce qui a irrité la population. Pire encore, tard dans la nuit vers 20h30, il sera surpris avec des matériels de vote en direction du domicile du même candidat pour qui il battait campagne.

S'agissant de Jean Baptiste Shasha, il est aussi poursuivi pour avoir diffusé le même reportage à sa radio à Kalonge.

Les deux journalistes sont ainsi poursuivis suite à la plainte déposée contre eux au parquet général du Sud-Kivu par monsieur Ntaboba Justin. Face à cette situation, PPI a toujours rappelé qu'au regard de l'ordonnance-loi du 23 mars 2023 sur l'exercice de la presse en RDC ainsi que le code d'éthique et de déontologie du journalisme, les journalistes Pascal Kamanzi, Philémon Mutula et Shasha Rubenga n'ont commis aucune infraction et ne méritent pas un harcèlement judiciaire. Pour ce faire, PPI demande encore une fois que les poursuites judiciaires à leur égard soient abandonnées afin qu'ils exercent librement leur profession.

II. Violations et abus contre les DDH

II.1. Menaces de mort contre un DDH à Kalima dans la province du Maniema : Monsieur Ramazani Alimasi Samuel, coordonnateur de l'asbl « Agir pour la Reconstruction de notre Espace et la Convivialité, AGIREC » en sigle, vit sous les menaces et intimidations de la part des inconnus. Ceci après dénonciation à travers une correspondance de la présence à répétition des militaires dans les sites miniers de Muma, Kamingazi, Katobo et Lembelembe dans le territoire de Kailo. Depuis lors, le DDH reçoit des messages et appel d'intimidation et de menaces de mort via un numéro inconnu. Dans l'un de ce message on peut lire « nous sommes des militaires monsieur Samuel. Tu joues avec le feu,

tu resteras la cendre. Tu veux enfreindre notre travail en suivant nos intérêts ? prépares-toi sérieusement, on saura entre toi et nous ». Craignant pour sa sécurité, le DDH mène désormais une vie clandestine abandonnant sa famille et ses activités quotidiennes.

III. Répression des manifestations

III.1. Arrestation de 11 activistes prodémocratie à Kinshasa : Le 03 février, 11 activistes des mouvements citoyens ont été arrêtés à Kinshasa alors qu'ils manifestaient devant le palais du peuple contre l'agression rwandaise et les 600 jours d'occupation de la ville de Bunagana par le M23. L'opération a été dirigée par des individus en tenue civile prétendant être des membres des services de sécurité. Ils se sont camouflés et ont fait semblant de participer à la manifestation avant de passer à l'objectif. Parmi les militants arrêtés figurent Chrispin Tshiya, Bienvenu Matumo, Fred Bauma, Jean Paul Mualaba de la Lucha et Salomé Ekila, des figures bien connues du militantisme citoyen en RDC. Ils manifestaient devant le Palais du peuple, siège du parlement congolais, pour dénoncer le silence face à l'occupation prolongée depuis 600 jours, de la cité de Bunagana dans le Nord-Kivu par les terroristes du M23. Ils ont été conduits et détenus dans les installations de l'ANR. Certains d'entre eux ont été relaxés le lendemain tandis que Bienvenu Matumo et Fred Bauma, ont été relâchés le 05 février soir après une forte pression d'autres activistes et des organisations de défense de droits humains.

III.2. Menaces de mort contre deux activistes à Kinshasa : Mino Bopomi et Palmer Kabeya respectivement coordonnateur et porte-parole du mouvement citoyen Filimbi sont sous menaces d'arrestation par l'ANR. Ces derniers sont ainsi menacés après avoir signé un message « de condamnation et d'appel à la libération des activistes des mouvements citoyens arrêtés le 3 février à Kinshasa devant l'esplanade du palais du peuple alors qu'ils étaient en pleine manifestation pacifique contre l'occupation de Bunagana par les rebelles du M23 depuis bientôt deux ans.

III.3. Arrestation de 4 activistes à Kindu au Maniema : Quatre militants du mouvement citoyen Lutte pour le changement (LUCHA) en sigle, ont été arrêtés par la police le mardi 27 avril 2024 à Kindu, alors qu'ils se trouvaient en pleine marche pacifique pour demander au chef de l'État congolais de décrier l'espace politique en libérant quelques prisonniers politiques. Ils ont fait notamment allusion à l'opposant Salomon Idi Kalonda Della qui croupit en prison. Ces militants de la LUCHA, avec à la tête Rostini Heradi ont été conduits aussitôt au commissariat provincial de la police.

Tout en condamnant fermement ces cas à répétition des violations et abus à l'égard des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des DDH et journalistes formule des recommandations suivantes :

- 1. Au président de la République :** De veiller, en tant que garant du bon fonctionnement des institutions et des lois de la République, afin que les textes légaux et ceux garantissant la liberté de la presse et celle d'expression en faveur DDH, des journalistes et des médias soient respectés en RDC ;
- 2. Au parlement :** D'exercer des actions permanentes de contrôle auprès du gouvernement afin de se rassurer que des efforts sont fournis pour la mise en œuvre de toutes les lois votées et promulguées par le Chef de l'Etat dans le cadre de la promotion de la liberté de la presse et les droits humains en RDC ;
- 3. Au Gouvernement Congolais :** D'infliger une sanction exemplaire au Gouverneur de province de l'Equateur pour avoir fait séquestrer la directrice de la RTNC/Mbandaka et arrêter une vingtaine de ses collègues qui réclamaient sa libération ;
- 4. A la justice militaire dans la province de l'Ituri :** De tout mettre en œuvre afin que le militaire auteur de l'assassinat du journaliste Kambale Kitsa Fidèle de la radio communautaire Umoja soit puni conformément à la loi ;

- 5. Au tribunal de grande instance de Bukavu et le parquet général du Sud-Kivu :** De cesser avec le harcèlement judiciaire à l'égard des journalistes Pascal Kamanzi, Philémon Mutula et Shasha Rubenga afin que ces professionnels des médias puissent exercer librement leur travail ;
- 6. Aux services de sécurité :** De garantir la protection aux DDH et aux journalistes dans l'exercice de leur travail.

#FreeStanis !

Président Félix Tshisekedi, malgré votre promesse ferme, le journaliste Stanislas Bujakera est toujours en détention !

Lors d'un briefing spécial organisé le jeudi 22 février 2024 à Kinshasa au Studio Maman Angebi, de la RTNC 1, le Président Félix Tshisekedi a promis officiellement de « fouiner » cette fois-ci dans les affaires de la justice congolaise qu'il a qualifié d'être « malade » afin de libérer le journaliste Stanislas Bujakera. Où en est-on ?

Correspondant de Jeune Afrique et directeur adjoint du media en ligne Actualité.cd, le journaliste Stanislas a été arrêté et jeté à la prison centrale de Makala le 08 septembre 2023. Il a été arrêté à l'aéroport de N'djili, alors qu'il se rendait à Lubumbashi. Il est accusé de « faux en écriture » et « propagation de faux bruits » pour avoir « fabriqué » et fait diffuser ce que la justice congolaise qualifie d'une fausse note de l'Agence Nationale de Renseignement qui incrimine les renseignements militaires au sujet de la mort du député national et ancien ministre Chérubin Okende, tué à Kinshasa en juillet 2023.

PPI rappelle que cette arrestation est une violation flagrante et délibérée de la loi sur la presse de mars 2023 en vigueur en RDC et exige sa libération. Arrêter Stanis c'est vouloir faire peur aux journalistes congolais!

[#FreeStanis](#)

Contacts et Adresse

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
003, Avenue Kalehe, Quartier Nyalukemba,
Commune d'Ibanda.
Tél : +243 854 566 913
E-mail : directeur@ppi-ong.org

 www.ppi-ong.org

 [@PPIREGIONALE](https://twitter.com/PPIREGIONALE)